

N° 2010-060

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 3 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du Théâtre Le Cadran, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCACTION	
Date	25/02/2010
Affichage	26/02/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

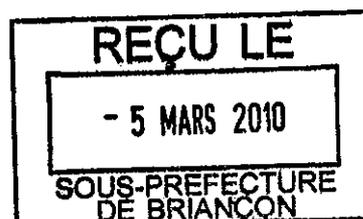
Etaient Représentés :
CIRIO Raymond pouvoir à POYAU Aurélie
GUIGLI Catherine pouvoir à FROMM Gérard
ESTACHY Monique pouvoir à SIMOND Stéphane
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

THEME : AFF. SCOL. 1

OBJET : CLASSE DE
DECOUVERTE : DEMANDE
SUBVENTION

Absents-Excusés : CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, ESTACHY Monique, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Alain PROREL

L'Ecole de Pont de Cervières organise une classe de découverte du milieu marin à Agde – Centre « Le Cosse » pour les élèves des classes de CM1 et CM2 *du 24 au 28 mai 2010*.

Les classes sont composées de 41 élèves.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses totales (41 élèves x 278.06€) 11 400,25 €

Recettes totales

Commune	3 690,00 €
Conseil Général	500,00 €
Coopérative scolaire	1 230,00 €
Participation des familles	4 100,00 €
Association parents (Les doutous)	1 880,25 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce plan de financement ;
- d'autoriser le Maire à solliciter une aide la plus élevée possible auprès du Conseil Général ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire
Gerard
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 5 - MARS 2010

PUBLIÉ LE 5 - MARS 2010

NOTIFIÉ LE